

2024/001

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire - Robert PERROUSSET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 6

Présents : 4

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BONA Magali, Mme MORENO Valérie, M. PERROUSSET Robert Henri,
M. REYMONDON Denis

Procurations :

M. CHANEL Jean-Laurent donne pouvoir à Mme BONA Magali, M. GIL Olivier
donne pouvoir à M. REYMONDON Denis

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHANEL Jean-Laurent, M. GIL Olivier

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MORENO Valérie

Date de convocation
02/01/2024

Date d'affichage
02/01/2024

Aménagement du Bourg ETUDE FONDS VERT

Remplace la Délibération 2023/021 - Renaturation des villes et des villages - Aménagement du Centre Bourg de Curtil-sous-Buffières / ETUDE

Monsieur le maire rappelle la délibération 2023/021 du 29/09/2023 concernant la demande de subvention fonds vert sur le projet d'aménagement du Centre Bourg et la nécessité d'effectuer différentes études.

Il convient d'effectuer des études :

- de relevé des espaces publics routiers et places d'aménagement centre bourg (relevé topographique géomètre),
- d'esquises d'aménagement paysager du Bourg.

Ces études pouvant relever du dispositif FONDS VERT - Renaturation des villes et des villages dans le cadre de d'aménagement du centre bourg, il convient de déposer une demande de subventionnement.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité :

- Une demande de subventionnement par le biais du FONDS VERT dans le cadre du dispositif Renaturation des villes et des villages / Aménagement du Centre Bourg de Curtil sous Buffières pour un montant total de projet s'élevant à 10 500€ HT,

-et autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES

Le Maire,

